



Association des Salariés Agricoles
de France
Monsieur le Président
6, rue de la Rochefoucauld
75009 PARIS

Le 20 décembre 2018

Monsieur le Président,

La CFTC-AGRI a tardé à répondre à votre courrier de sollicitation, mais vous comprendrez que les circonstances dues aux prochaines élections aux chambres d'agriculture y sont pour beaucoup.

Pour mémoire, la CFTC a été à l'origine de la création des ASAVPA en en demandant le financement lors des lois Pisani sur le développement agricole.

Les ASAVPA, aujourd'hui devenues les Associations des Salariés Agricoles, de par leur présence auprès des salariés agricoles et leur indépendance, ont été des incubateurs d'idées et doivent le rester.

Elles ont servi et servent à la promotion des personnes, que ce soit sur le plan personnel, sur le plan professionnel, sur le plan familial, sur le plan civique ou sur le plan syndical. Combien de salariés agricoles et leurs familles, grâce à ces associations, ont pu découvrir d'autres horizons que leur seul village ? D'autres activités que leur seul travail ? Les ASAVPA ont permis à beaucoup de se découvrir à eux-mêmes, de se découvrir des capacités et des compétences qu'ils ne soupçonnaient pas. Combien ont osé prendre un engagement dans leur commune voire devenir maire ? D'autres se sont investis dans l'engagement syndical.

Le développement pour les salariés agricoles ne relève pas du développement économique, c'est d'abord du développement humain, mais le résultat n'en est pas quantifiable, surtout à court terme. Cependant, une branche professionnelle comme la production agricole dans toute sa diversité se doit d'avoir du personnel ayant des qualités humaines fortes. Il appartient à vos associations de continuer ce travail auprès des hommes et des femmes salariés agricoles.

Les Associations des Salariés Agricoles ont aujourd'hui vocation à se redévelopper dans des départements, voire des régions, où elles ne vivent plus, c'est essentiel pour les salariés agricoles et la vie rurale.

.../...

Depuis que les ASAVPA ont été créées, voici bientôt 60ans, le contexte a beaucoup changé :

- les moyens d'information se sont multipliés, se sont vulgarisés et les personnes ont souvent tentées de se satisfaire de ce qu'elles trouvent par elles-mêmes ;
- les moyens techniques se sont modernisés à l'extrême, mais sont souvent sous-utilisés ;
- les moyens de se déplacer n'ont plus rien à voir avec ceux que nos prédécesseurs ont pu connaître, et peuvent donc donner accès à une plus grande mobilité, encore faut-il assimiler cette mobilité dans sa réflexion personnelle ;
- les niveaux de formation des jeunes salariés sont plus élevés, mais peuvent aussi leur faire oublier que l'expérience professionnelle et la formation professionnelle continue font aussi partie du déroulement de carrière ;

Aujourd'hui les Associations des Salariés Agricoles ont vocation, pour la CFTC-AGRI, à accompagner sur ces différents points en particulier les salariés agricoles en activité depuis de nombreuses années et les jeunes salariés qui entrent dans la profession.

En conséquence la CFTC-AGRI demande dans sa profession de foi que les salariés agricoles accèdent au financement du développement agricole. Nos élus défendront ce financement afin d'assurer le maintien, l'animation et le fonctionnement de ces associations ; ils auront aussi à cœur la relance d'associations dans les départements où elles ont disparu.

Sur notre site dédié aux élections Chambre d'Agriculture : <https://www.cftc-elections-chambre-agriculture-2019.fr/>, nous faisons état également de notre soutien aux Associations des Salariés Agricoles.

Souhaitant que la demande de nos élus soit entendue par les responsables professionnels des Chambres d'Agriculture,

Nous vous prions, Monsieur le Président, de croire au soutien le plus sincère de notre organisation syndicale.

Le Président,
Emmanuel CUVILLIER



La Secrétaire Générale,
Annie SOUBRY

